

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant
les comptes 2018

(Du 23 mai 2019)



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2018

(Du 23 mai 2019)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

La commission financière s'est réunie en séance plénière les 7, 14 et 23 mai pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2018. Durant cette période, les 5 sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des 5 dicastères.

Discussion générale

Les comptes 2018 reflètent la bonne assise financière de notre Ville. Ils présentent un résultat légèrement bénéficiaire, en nette amélioration par rapport au déficit budgété d'environ 5 millions. Le prélèvement prévu au budget à la réserve conjoncturelle de 3,7 millions n'a en outre pas été effectué. Le niveau de la fortune s'élève à 53,2 millions et la dette reste stable, ce qui permet d'envisager l'avenir de la commune avec confiance et ambition. Comme appelé de ses vœux par la commission financière lors de chaque exercice comptable et budgétaire depuis plusieurs années, de sérieux efforts ont été entrepris par l'exécutif pour faire diminuer les charges d'exploitation. Cela se traduit notamment par une baisse des charges de personnel de plus 400'000 francs par rapport au budget 2018 voté par le Conseil général et une diminution des charges de « biens, services et autres » de 2,3 millions en comparaison de la version initiale du Conseil communal.

Ces mesures d'optimisation rejoignent notre volonté de mettre la Ville sur le chemin d'un équilibre financier structurel. Sont-elles suffisantes ? Une fois retranchée la part de l'amélioration résultant de la dissolution d'une provision d'un million au CEG, l'effort sur les « biens, services et autres » reste en tout cas pour 700'000 francs en deçà de l'objectif fixé lors de l'élaboration du budget. De plus, la réévaluation comptable pour plus de 8 millions des actions de Viteos SA contribue fortement à l'embellie par rapport aux prévisions. La commission tient également à relever à quel point il est difficile de se faire une idée précise de la situation et de l'évolution des finances de la Ville, au vu du nombre d'écritures purement comptables qui en brouillent la lecture. A ce titre, il est intéressant de constater que les amendements proposés par le Conseil communal suite aux recommandations de l'organe de révision influencent fortement le résultat opérationnel, alors qu'ils ne traduisent pas de réelles améliorations ou détériorations des finances communales. Dans ce contexte d'incertitude quant à la réglementation cantonale et ses normes d'application pour les communes, la commission financière enjoint le Conseil communal à maintenir ses efforts d'optimisation des charges, sur lesquelles nous avons une maîtrise directe et tangible.

Au niveau des revenus, notre commission s'inquiète de l'évolution des recettes fiscales. Concernant les personnes physiques, la diminution de 2,1 millions des recettes en lien avec la baisse de la matière imposable est particulièrement préoccupante. Couplée avec les statistiques récentes indiquant un léger affaïssissement démographique de la population résidant en Ville de Neuchâtel, celle-ci pourrait laisser présager une potentielle dynamique négative en termes d'attractivité. Les exercices comptables futurs permettront d'observer si cette tendance se confirme ou si elle est le résultat d'autres facteurs plus circonstanciels. Le produit de l'impôt des personnes morales chute quant à lui de 2,3 millions de francs, en lien avec une baisse sensible de la taxation de notre contribuable le plus important. Cela nous rappelle à quel point la santé financière de notre commune en est dépendante et que les opportunités de diversification de notre tissu économique doivent être saisies.

La commission déplore finalement l'écart important entre les investissements réalisés et budgétés. En effet, sur les 34 millions d'investissements nets projetés, seuls 16 millions ont été concrétisés en 2018. Au regard de ces chiffres, il semble légitime de s'interroger sur la capacité à réaliser l'ambitieux programme politique 2018-2021.

Le manque de personnel ainsi que les turbulences rencontrées au Service de l'urbanisme sont évoqués par le Conseil communal pour expliquer la situation. Notre commission appelle l'exécutif à travailler sur la conciliation des objectifs d'optimisation des charges et d'investissements soutenus, permettant ainsi à notre Ville de moderniser ses infrastructures, de développer des projets d'envergure et *in fine* d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Nous présentons ci-après les rapports des cinq sous-commissions :

Rapport de la Sous-commission financière I

(Economie, Finances et Ressources humaines)

MM. Jérôme Bueche (rapporteur), Dimitri Paratte et Timothée Hunkeler ont rencontré le 16 mai 2019 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines), Alain Virchaux et Françoise Ferrari (Service juridique) ; MM. Daniel Crevoisier et Serge Attinger (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière); MM. Jean-Marc Boerlin, Jean-Michel Ischer et Marco Paolini (Service de l'économie).

02. Finances

Remarques d'ordre général

Cette année, le solde bénéficiaire du compte de résultats engendré par les corrections demandées par l'organe de révision, peut être utilisé pour la constitution de réserves de préfinancement. Ainsi, les corrections demandées permettent de constituer cette année les préfinancements non réalisés aux comptes 2017

Cette opération est possible uniquement pour des projets dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé, soit 8,8 millions pour notre Ville. Trois projets remplissent les critères : la rénovation du collègue des Parcs, le réaménagement des Jeunes-Rives et la réalisation de la passerelle Fahys-Place de l'Europe.

103 Service financier

103.01 Service financier

La gestion de la dette a été assez stable cette année, comme en 2017. Les taux sont toujours très bas. Le taux de référence est même négatif à court terme. En 2018, deux emprunts à long terme ont été renouvelés à 0,665% et 0,63% pour remplacer de précédents emprunts à plus de 3%.

La courbe des taux à court terme a été très stable et a évolué constamment en territoire négatif. Des avances à termes fixes (ATF) ont été renouvelés à -0,43%.

La Ville a eu 20 millions d'emprunts à renouveler comme mentionné ci-dessus et en 2019, 40 millions arriveront à échéance puis 50 millions en 2020. Au vu des taux bas, les longues échéances sont privilégiées. Le taux moyen de la dette à long terme est à 1,69%, le coût de la dette a donc bien baissé.

Lors du débat d'entrée en matière de la Commission financière du 7 mai dernier, une question a été posée s'agissant du tableau de la page 31 : en quoi consiste la perte de change de 405'240 francs à la nature 341 ? Il s'agit en fait de pertes réalisées sur la vente de terrains. On retrouve ces montants dans les services concernés. Un changement du libellé de cette nature sera proposé au Service des communes.

103.02 Impôts

Personnes physiques

Le montant est bien inférieur au budget. Cette différence est due à la baisse du nombre de contribuables et à la baisse de la matière imposable. Cette tendance est surveillée en 2019. L'impôt à la source voit une légère baisse contrairement à celui concernant les frontaliers. Ceci est dû à une augmentation de cette catégorie de travailleurs dans notre commune.

Les prestations en capital affichent une baisse, mais elles sont dans une moyenne stable depuis quelques années.

L'arrivée de quelques gros contribuables amène une augmentation de l'impôt sur la fortune. La tendance devrait se renforcer en 2019.

Le montant des rectificatifs est un peu inquiétant (inférieur au million). L'écart par rapport à la taxation provisoire est plutôt faible (reflet de la baisse de la matière imposable).

Les amendes fiscales augmentent légèrement par rapport au budget, qui est certainement dû au traitement des dossiers en suspens de l'amnistie fiscale.

Un commissaire souligne que 15% de la population ne paie pas d'impôt et que 1% des personnes physiques paient 15% du montant global.

A la suite de la demande d'un commissaire, il est précisé qu'en 2018, 18 contribuables ont été imposés selon la dépense pour un montant total de 583'000 francs.

Personnes morales

La baisse de l'impôt sur le bénéfice est notamment due à la diminution de la taxation de l'un des plus gros contribuables, heureusement partiellement compensée par d'autres sociétés sises sur le territoire communal.

L'impôt sur le capital reste stable, à environ 2 millions.

L'impôt foncier est en hausse dû au passage du taux de 1,5 à 1,6%.

Les résultats pour les fonds population et emplois sont meilleurs qu'attendus. Ceci est dû à la hausse de la taxation des sociétés au niveau cantonal.

Dès 2017, la péréquation est calculée sur une moyenne de 3 ans, raison pour laquelle on retrouve le même montant qu'en 2017.

Les imputations forfaitaires (restitutions à des contribuables personnes physiques ou morales en application à des conventions de double imposition internationale) sont très fluctuantes.

Un contribuable important a décidé de déplacer son siège à l'étranger. Cela aura une incidence de plusieurs millions dès l'année prochaine.

104 Contrôle des finances

104.00 Contrôle des finances

Concernant le SCI (système de contrôle interne) au Service des bâtiments, tous les ateliers ont été faits et un rendu devait être établi en septembre 2018. Au vu des événements (départs de collaborateurs notamment), ce rendu a été reporté. Le SCI sera finalisé à mi-juin 2019.

105 Centre électronique de gestion

105.00 CEG

En 2018, la décision du Conseil communal de transférer le service informatique à l'Etat a représenté une grosse charge de travail au niveau de l'organisation et du personnel.

Les comptes 2018 du CEG sont influencés par le processus de fusion.

L'ensemble des actifs du service a été vendu à l'Etat.

La Ville est devenue cliente du SIEN et paie désormais pour les prestations informatiques qu'elle reçoit. Un mandat de prestations a été signé en 2019. Un bureau informatique composé d'un représentant du SIEN et deux de la Ville a été créé. Globalement les coûts du mandat seront tenus.

Rappelons que le coût global du mandat représente 3 millions par année.

106 Service juridique

106.00 Service juridique

Les comptes 2018 sont inférieurs au budget.

Il est constaté une activité relativement intense au niveau des enquêtes disciplinaires et administratives. Le volume de travail reste cependant assez constant depuis quelques années.

03. Ressources humaines

Remarques d'ordre général

L'année 2018 a été marquée par d'importantes restructurations en matière de personnel. Il y a eu notamment des suppressions de postes au Centre d'impression et à la protection civile, ainsi que le transfert du personnel du CEG et du Service médical des écoles. Importante charge de travail pour le service, car beaucoup d'interrogations des collaborateurs concernés par ces mutations, et donc passablement de travail d'appui et d'accompagnement.

107 Service des ressources humaines

107.00 Ressources humaines

En 2018, maîtrise de la charge salariale. On constate 16 postes en dessous du budget (ce sont des postes vacants non pourvus ou décalés dans le temps, réembauche de personnel à des salaires moins élevés).

Les coûts liés au personnel, à sa formation et sa rémunération, le « groupe 30 », dans son ensemble est d'environ 400'000 francs en dessous du budget, principalement dû à des reports d'engagement et à la non-dépense de l'ensemble du budget prévu pour la formation continue du personnel.

Concernant l'effectif du personnel par section, on remarque la bascule de l'Action sociale qui est passée de la section des Finances à celle de l'Education.

La grosse différence par rapport au budget pour les allocations complémentaires enfants est due au nouveau système salarial (passage d'Abacus à SAP). Le nouveau système a introduit dans la reprise des informations un calcul sur 8 mois (intégration des échéances de fin de droit aux allocations) et le service ne l'a pas vu lors du paramétrage.

Les allocations de retraite ont subi un surcoût qui était non prévisible. En effet, avec le changement de plan de prévoyance, dix collaborateurs de plus que ce qui n'avait été prévu au budget ont annoncé leur départ en retraite anticipée.

L'administration est en adaptation technique concernant la saisie du temps de travail, la comptabilisation des absences et la comptabilité analytique de l'utilisation du temps de travail. Le nouveau système Timelead vient d'être mis en place et ne peut pas encore fournir les outils d'analyse, ainsi le nombre de cas maladie/accident et la proportion de ce temps en pourcentage d'EPT est à ce jour impossible. Le tableau pourra être fourni avec les données de 2019. Le service aura une base de travail commune entre Abacus salaires et la gestion du temps.

Dispositif concernant la gestion de conflits : la diminution des cas est certainement due à une question de manque de visibilité du dispositif. Le système a été mis en place en 2016, avec notamment des ateliers de sensibilisation pour 70 cadres. Des sessions d'information facultatives pour le reste du personnel se sont déroulées. Actuellement, tout nouveau collaborateur reçoit une information complète sur le dispositif.

Début 2019, une formation pour les nouveaux cadres a été mise en place et la possibilité a également été donnée pour l'ensemble de l'encadrement d'y participer. Ces ateliers ont rencontré un vif succès. De nouvelles sessions facultatives pour le personnel se dérouleront à l'automne 2019.

Le catalogue de formation continue est proposé conjointement avec celui de l'Etat. Il est aussi possible de demander des formations hors catalogue comme des MAS ou des CAS. Le budget dédié à la formation du personnel est dépensé comme chaque année de façon incomplète. Il est centralisé au SRH et ce dernier doit donc être informé de toute demande de formation. Il y a de plus en plus de demandes pour des brevets, CAS ou MAS.

Ces formations impliquent l'établissement d'une convention avec le collaborateur.

Les commissaires souhaitent obtenir, lors des prochains rapports de gestion, davantage d'information concernant les compétences techniques ; quels genres de formations, quels degrés, quelles certifications sont proposés et suivis.

Les séances d'information organisées pour les changements avec prevoyance.ne ont été bien suivies.

Lors de recrutement pour des postes de cadres, un assessment est réalisé systématiquement depuis environ 2 ans.

04. Economie

108 Service de l'économie

108.00 Economie, délégué au centre-ville

En 2018, gros travail de préparation pour les activités en lien avec le 40^{ème} anniversaire de la zone piétonne en 2019.

108.00 Economie, délégué à l'immobilier et au logement

Poursuite des activités déjà lancées, notamment la visite des gérances. Une liste des locaux vacants est tenue à jour.

Un recensement des parcelles communales constructibles sur territoire de la ville est en cours. Un rapport sera établi à l'attention du Conseil communal prochainement.

Dans l'évolution des locaux commerciaux et industriels vacants, on remarque une importante augmentation des m2 des locaux médicaux et bureaux. Cette dernière est due à la remise sur le marché du bâtiment Monruz 2 (ancienne Neuchâteloise). Le propriétaire prévoit d'importants travaux de rénovation.

Le taux de vacance des logements se détend. Un taux inférieur à 1,5% est jugé comme situation de pénurie. En 2018, la ville affiche un taux de 1,46%. Ces 20 dernières années, le taux le plus bas était de 0,19% en 2002.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé, Education et Action sociale)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier, Johanna Lott-Fischer et de M. Benoît Zumsteg (rapporteur), s'est réunie le 10 mai 2019 en présence de Mme Anne-Françoise Loup, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2018. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle (excusée), Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable finances & administration du Service de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour la Section de l'Action sociale, M. Frédéric Richter, chef de service, Mme Nives Faggiani, responsable financière et cheffe du GSR ; pour les Sections Education et Santé, M. Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projets.

Ce rapport de commission se focalise sur les éléments importants ; les commentaires de moindre importance, qui sont en tout cas repris dans le volume I des comptes 2018 dans les pages blanches, n'y figurent pas.

La liste des principaux acronymes utilisés se trouve à la fin du chapitre Education.

Points forts

L'année 2018 a vu la réalisation de plusieurs projets majeurs :

- Centre de santé sexuelle : Nouvelle configuration cantonale de la santé sexuelle avec la fusion du Groupe Information santé et Sexualité et du Groupe Sida Neuchâtel. Année marquée par les mesures d'économies cantonales.

- Centre d'orthophonie : fermeture de la permanence de Cornaux et impact des décisions cantonales de réduction des subventions sur les résultats du Centre d'orthophonie.
- Enseignement et formation : Poursuite des réformes scolaires, planification des rénovations de collèges et transfert du Service Médical des écoles à l'éorén.
- Accueil de l'enfance : Poursuite de la stratégie d'équipement 2015-2020, avec notamment l'ouverture de 100 nouvelles places d'accueil en parascolaire en 2018.
- Action sociale : Déménagement et intégration des prestations sociales de Corcelles-Cormondrèche et, dès 2019, de Peseux. Réformes importantes en cours au niveau cantonal (stratégie sur intégration professionnelle, redéfinition des prestations sociales, réforme de l'aide sociale, nouveau logiciel de gestion à venir).

De manière générale, les commissaires relèvent que les décisions cantonales péjorent les comptes (baisses de subventions), voire parfois le climat de travail (Action sociale).

Gestion financière de la direction

L'ensemble des entités de gestion enregistre des résultats meilleurs que planifiés. Les efforts engagés par la Direction et les Services pour contenir les charges et améliorer les recettes se poursuivent.

De comptes à comptes, l'excédent de charges augmente de manière particulièrement faible par rapport aux développements des activités des services (0.1%, soit 90'000 francs sur plus de 59 millions d'excédent de charges).

Excédent de charge en millier de francs	C2018	B2018	Différence	C2017	Différence	Remarque
Direction	546.1	563.5	-17.4	554.4	-8.3	
Centre de santé sexuelle	205.8	216.0	-10.2	187.2	18.6	Baisse subv. cantonale et soutien au projet PASS
Centre d'orthophonie	350.8	420.0	-69.2	286.9	63.9	Baisse subv. cantonale
Dél. Aux pers. Âgées et promotion de la santé	220.3	257.8	-37.5	193.3	27.0	Poursuite du développement des activités du service
Guichet social - administration	17'018.3	17'625.8	-607.5	17'247.4	-229.1	Baisse de la facture sociale et remboursement 2017
Aide sociale	2'158.5	2'175.1	-16.6	2'095.1	63.4	Facturation supérieures dûe aux communes de Corcelles et Peseux
Agence AVS/AI	933.0	946.8	-13.8	948.8	-15.8	Facturation supérieures dûe aux communes de Corcelles et Peseux
Service admin. de l'accueil de l'enfance	1'211.3	1'182.5	28.8	979.7	231.6	Nouvelle coordinatrice du secteur préscolaire dès septembre
Contributions aux crèches	5'236.3	5'916.7	-680.4	5'214.6	21.7	Baisse de la part à charge de la Ville dans la prise en charge
Accueil préscolaire	1'242.4	1'282.2	-39.8	1'157.9	84.5	Personnel plus jeune et remboursements lors d'absence non budgétés
Accueil parascolaire	920.6	1'899.3	-978.7	998.8	-78.2	Personnel plus jeune et recettes en hausse dû à l'augmentation des places (non budgétés)
Enseignement et formation	29'854.0	30'126.2	-272.2	29'743.4	110.6	Charges inférieures au budget (éorén, Sport scolaire, Rouverraie, FDI)
SME	153.2	356.7	-203.5	353.0	-199.8	Transfert du SME à l'éorén (charges jusqu'à fin août) et ventes des actifs
Total	60'050.6	62'968.6	-2'918.0	59'960.5	90.1	

Présidence

01. Directions / Chancellerie

Directions / Chancellerie

100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de l'Action sociale

30 Charges du personnel

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

La différence au niveau de la répartition des charges de personnel s'explique d'une part par la nouvelle répartition du salaire de l'administrateur entre les deux directions (Education, santé d'une part et Mobilité d'autre part) et, d'autre part, par la différence de régime de la prévoyance professionnelle suite au changement de Conseillère communale.

Dicastère de la Santé, de l'Education et de la Mobilité

05. Santé

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

Année de consolidation des activités. Les décisions cantonales en matière de baisse des subventions ont fait l'objet de négociations afin d'en atténuer l'impact (au final -10'800 francs). Les bases de calcul de la subvention devraient revenir à la normale pour 2019.

Au surplus, les discussions se poursuivent au niveau cantonal quant aux contenus de la politique de santé sexuelle et à son financement (participation des communes). Le Centre de santé sexuelle propose ses services à l'ensemble de la population. 68% des usagers (62% en 2017) proviennent d'autres communes (Littoral et vallées), alors que le canton finance 50% du déficit.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31302.00 Médecin / dentiste

Aide individuelle octroyée sous forme de prise en charge (totale ou partielle) des frais d'intervention médicale (pose d'implants contraceptifs notamment). Ces aides sont financées par un travail de recherche de fonds auprès de partenaires privés et fonds de bienfaisance (voir 42600.00).

42 Taxes

42500.00 Ventes

Montants facturés pour les dépistages des principales infections sexuellement transmissibles et la vente de matériel médical (contraception).

42600.00 Remboursements de tiers

Montant versé par des fondations privées pour des aides individuelles dans les domaines de la grossesse, la vie de famille et la contraception.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et des concordats

Dédommagement du canton (en principe 50% du déficit reconnu). L'année 2018 est cependant marquée par les mesures d'économies cantonales qui se reflètent dans le montant de la subvention (subvention théorique : 189'974 francs, soit 10'852 francs de différence). Le montant versé est le résultat d'un compromis avec le canton, améliorant la situation par rapport aux coupes linéaires exigées au préalable.

109.02 Centre d'orthophonie

La baisse de la subvention cantonale (env. -148'000 francs) impacte fortement les comptes du Centre. Toutefois, la direction a pris différentes mesures pour en réduire l'impact et diminuer l'excédent de charges du Centre à long terme. On citera notamment, le transfert des orthophonistes dans la grille salariale (2017) de la Ville qui permettra, à terme, d'atteindre un niveau moyen de salaire couvert par les prestations facturées (pas le

cas actuellement). D'autre part, des modifications dans les méthodes de travail, la surveillance des coûts et la mise en place d'objectifs pour maximiser le temps de travail facturable en présence des enfants ont été mise en œuvre.

Il faut également souligner que le centre veut diminuer la liste d'attente des patients (40 enfants en attente d'un bilan) et ne pas fournir des prestations qui n'ont pas d'effets thérapeutiques. Pour cela un bilan sur la continuation des traitements est fait au plus tard après 5 ans. Actuellement, la durée moyenne d'un traitement est de 4 ans.

Afin d'optimiser le travail, de diminuer les locations dans l'immeuble St-Honoré, l'option d'assurer les prestations depuis les centres scolaires sera à étudier, notamment dans le contexte de la fusion.

La Cheffe du Centre prendra sa retraite à fin juillet, sa remplaçante est déjà connue. Une démarche participative visant à évaluer une autre organisation du service (répartition à l'interne des responsabilités) a été menée début 2019. La conclusion a été qu'il serait moins efficient de travailler avec ce système au niveau de la gestion des ressources humaines et administrative.

30 Charges de personnel

Les charges sont non seulement inférieures au budget mais également à l'année 2017 notamment en raison de l'introduction de la grille salariale de la VDN et d'une baisse de taux d'activité non compensée.

39 Imputations internes

39100.00 Imputations internes pour prestations de services

Les traitements non pris en charge par le canton sont à charge des parents (40%) et des communes de domicile (60%). Ce compte intègre les montants à charge de la Ville (28'646 francs, voir 49100.00) ainsi que les prestations de l'économat et la taxe déchets.

39101.00 Prestations informatiques

Le renouvellement du parc informatique, initialement prévu en 2018 est repoussé à 2019.

42 Taxes

42600.00 Remboursement de tiers

Montants facturés aux orthophonistes indépendantes et d'autres centres pour des formations organisées par la Ville.

46 Revenus de transfert

46110.00 Dédommagements des cantons et des concordats

Forte réduction du dédommagement de l'OES pour le travail de contrôle et de gestion Montant réduit d'environ 150'000 francs depuis 2017.

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Participation au déficit dû par les communes conventionnées (hors VDN) Un montant de 36.90 francs par heure de traitement effectuée pour leurs ressortissants est facturé en 2018 (25.06 francs en 2017) et taxe par habitant (0.20 francs/habitant). Ce montant présente le déficit du centre (hors loyer et charges attribuables directement à la Ville) divisé par le nombre d'heures de traitements réalisés (environ 9'200 heures par années).

49 Imputations internes

49100.00 Prestations de services

Part des traitements non pris en charge par le canton, facturés à la Ville.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

La déléguée présente les nombreux projets qu'elle a menés et coordonnés (prévention des risques de dénutrition, ballade diagnostic, projet d'acquisition d'un triporteur électrique, prévention solaire, intervention dans la promotion des activités de la Ville ou dans les Conseils de fondations). Elle rappelle que la plupart des dépenses liées à ces activités sont prises en charge par d'autres services (urbanisme, infrastructures, mobilité...) et que le fait qu'elle ne dépense pas l'entier de son budget n'est pas le reflet d'éventuels renoncements à des projets. Il

faut toutefois noter que ces actions sont uniques dans la région littorale et que seule la VDN entreprend de telles démarches entièrement à sa charge.

Un plan « canicule/grand froid » est en préparation.

31 Charges de biens, service, autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de services de tiers

Montants alloués aux projets liés à la politique de la vieillesse et à la promotion de la santé : campagnes de sensibilisations au cancer de la peau (7'000 francs), actions de promotion de la mobilité des aînés (12'000 francs), projet intergénérationnel Win3 en partenariat avec les écoles (10'000 francs) ou encore diverses campagnes de sensibilisation (2'000 francs).

42 Taxes

42600.00 Remboursement de tiers

Participation (5'000 francs) de l'ATE à l'achat d'un vélo pour personnes âgées dans le cadre du programme « A vélo sans âge », en partenariat avec certains homes de la Ville.

06. Action sociale

Remarques générales

L'année 2018 est principalement marquée par l'intégration des prestations sociales de la commune de Corcelles-Cormondrèche ainsi que de la préparation de l'arrivée de Peseux pour le 1^{er} janvier 2019. Une réorganisation des locaux a été indispensable. Les différents enjeux (intégration du personnel, locaux, transfert des dossiers) ont monopolisé beaucoup d'énergie, notamment pour les cadres qui ont toujours cherché à assurer le suivi des prestations aux clients tout en minimisant les impacts sur le personnel. Ces transferts ont été réalisés à la satisfaction des différents acteurs. En 2018, le nombre moyen de dossiers suivis par chaque assistant social est de 115 (113 en 2017).

Les réformes cantonales (intégration professionnelle, réforme de l'aide sociale et nouveau logiciel de gestion des dossiers LIANE) mobilisent les collaborateurs dans divers groupes de travail, sont une source de tension dans les relations avec le canton et également un facteur d'incertitude. La VDN est fortement impliquée dans le projet LIANE sans que le canton accorde des ressources financières pour ce travail de coordination.

La baisse enregistrée des dépenses pour les subsides LAMal notamment n'a pas d'explication plus détaillée. Dans le cadre de la facture sociale harmonisée, le canton gère les décomptes trimestriels, il n'est pas transmis d'information plus détaillées sur ces derniers. À noter que le décompte final intervient toujours au mois de juin de l'année suivante.

L'amélioration générale de l'excédent de charges comparée au budget s'explique principalement par la baisse de la facture sociale globale cantonale.

Guichet social régional

110.00 Guichet social – administration

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La masse salariale est inférieure au budget et est due aux changements de personnel et de la modulation du temps de travail. L'augmentation comparée à 2017 est due à la reprise des prestations pour la commune de Corcelles-Cormondrèche (+0.3 EPT).

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31100.00 Achats de meubles et machines de bureau

Crédit complémentaire a été demandé (arrêté du 24.10.18) pour l'aménagement des nouveaux locaux.

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Projets en cours pour accompagner le service dans sa nouvelle organisation, ceci dans la continuité de l'audit externe réalisée en 2015.

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

L'imputation de la facture sociale est répartie sur plusieurs comptes du 3611001 au 3611009. Le montant total se monte à 15'907'803.10 francs. La diminution est due principalement à une baisse des subsides LAMal et des prestations de soutien à l'insertion sociale et professionnelle. Une restitution de 157'905 francs sur la facture sociale de 2017 fait partie également de cette diminution.

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Augmentation du nombre de copies liées au projet cantonal «dispositif loyers » visant à demander une baisse de loyer dans les cas où celui-ci n'est pas (encore) adapté au taux hypothécaire actuel.

39101.00 Prestations informatiques

Dépassement suite aux besoins informatiques pour la reprise du personnel de Peseux et de l'aménagement des nouveaux locaux qui était prévu dans les investissements, total : 15'548 francs.

Aide sociale

111.00 Aide sociale

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Le poste à 100% non budgété pour « le Dispositif loyers » (entièrement financé par la Facture sociale) se compense partiellement avec la suppression du projet PIJAD. D'autre part, un crédit complémentaire pour un poste à 50% (arrêté du 11.6.18) a été accordé pour pallier le manque de personnel à Peseux, cette prestation est refacturée et comptabilisée sur le compte 46120.00.

Suite à la refonte du poste contentieux, 0.3 EPT ont été transférés aux chefs d'équipe. Le poste contentieux est de 40% de juin à décembre 2018.

39101.00 Prestations informatiques

Dépassement (+22'942 francs) suite aux besoins informatiques pour la reprise du personnel de Peseux qui était prévu dans les investissements, total : 15'055 francs. Surplus pour le poste pour le dispositif loyers 2'189 francs, frais qui seront refacturés à l'Etat, + achats de 3 scanners supplémentaires pour la GED suite à la reprise de Corcelles-Cormondrèche.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Augmentation des recettes due à l'augmentation des dossiers de Corcelles-Cormondrèche, supérieure au budget prévu ainsi qu'à la refacturation d'un 0.50 EPT pour le GSR de Peseux, voir compte 30100.01.

Agence AVS/AI

112.00 Agence AVS/AI

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31500.00 Entretien de meubles et appareils de bureau

Pas de dépense suite au déménagement de l'agence et aux changements de mobilier.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Recette en hausse suite à l'augmentation des dossiers de Corcelles-Cormondrèche.

11. Education

Remarques générales

Le secteur de l'accueil de l'enfance est marqué par la poursuite de la mise en œuvre du plan d'équipement communal 2015-2020, avec notamment 100 places d'accueil parascolaire ouvertes en 2018. La demande pour les enfants de 0 à 2 ans (bébés) n'est pas encore totalement résorbée (infrastructures nécessaires plus exigeantes). Il est relevé que le dispositif serait amélioré si le canton acceptait de donner une vue d'ensemble des demandes de places (liste d'attente tenue par le canton) afin que les communes puissent planifier les besoins et gérer les places d'accueil extrafamilial au regard des demandes.

Le nombre de places déterminées dans la stratégie d'équipement 2015/2020 devra être légèrement adapté en fonction de l'évolution démographique.

Une présentation est faite pour montrer l'impact des mesures de gestion et de maîtrise appliquées dans la gestion et le financement des places d'accueil. Elle fait ressortir, par la baisse de la participation communale et l'augmentation de la part parentale, le lien systémique positif entre l'emploi, les places d'accueil extrafamilial et la fiscalité (entité 13102).

Contrôles stricts des capacités contributives des parents, priorisation des places aux parents ayant une activité lucrative, de formation ou d'intégration socio-professionnelle, attribution selon les taux d'emploi, meilleur « lissage » de l'occupation durant l'année sont autant de mesures qui permettent de faire passer le montant mensuel des subventions communales par enfant de 303 francs en mars 2016 à 269 francs en mars 2018. L'impact est visible tant en matière pré- que parascolaire.

Par ailleurs, l'impact de la création de tables de midi liées à une structure existante permet, de manière économique, de libérer des places sur l'ensemble de la journée et dès lors d'accueillir d'avantage d'enfants que le nombre de places créées (entité 131.04).

Pour le préscolaire, la modification des dates de fermetures annuelles des structures permet d'atténuer les effets de la transition des enfants « crèche » vers le parascolaire.

Accueil de l'enfance

131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance

30 Charges de personnel

Augmentation de 25'460.65 francs imputable à l'engagement de la coordinatrice préscolaire à un taux de 70% dès le mois de juillet 2018.

31700.02 Frais de déplacement (véhicule privé) et

31700.03 Frais de déplacement (autres)

L'utilisation des cartes journalières de la Ville ainsi que les véhicules communs sont privilégiés pour les déplacements.

131.02 Contribution aux crèches

36 Charges de transfert

Les dédommagements versés concernent les montants additionnés pour 61 structures subventionnées au sens de la LAE dont 17 structures communales.

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Nous relevons en 2018 une diminution de la contribution financière de la Ville, ainsi qu'une augmentation du nombre de places d'accueil. Le besoin en places pour les enfants croît en même temps et dans les mêmes proportions que l'activité professionnelle des familles.

La diminution du montant des subventions communales corrélée à la hausse du nombre de places facturées et payées par les parents, montre le lien systémique positif entre l'emploi et le financement des places d'accueil extrafamilial. La volonté d'accueillir le plus systématiquement possible des enfants dont les parents travaillent améliore ce poste.

Cette diminution a été annoncée dans la projection d'août 2018.

131.03 Accueil pré-scolaire

Remarque générale

Il est à relever que les charges et recettes sous revue concernent les montants additionnées pour les 6 structures d'accueil communales.

30 Charges de personnel

-333'992 francs. Les remboursements d'indemnités journalières compensent largement les frais de remplacement des collaborateurs absents.

La question d'une externalisation de la prestation « repas » est évoquée au vu des « économies » réalisées avec l'absence du collaborateur concerné. Il est précisé ici qu'il s'agit d'un contrat particulier, lié à une intégration sociale et corrélé à une diminution des charges en denrées alimentaires.

A relever que le montant est presque identique à 2017 (343'085 francs).

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31050.00 Denrées alimentaires

-63'793.83 francs. Cette diminution des charges est imputable à la livraison des repas pendant l'absence maladie de longue durée de la personne en charge de la préparation des repas.

Ce montant est compensé en partie par les frais de la livraison des repas dont la charge est imputée dans les prestations de services de tiers (31300.01 ci-dessous).

31300.01 Prestations de services de tiers

+85'315 francs. Dépassement du au remplacement de la personne en charge de la cuisine en absence maladie de longue durée (livraison des repas par un prestataire externe). Compensé au 31050.00, achat de denrées alimentaires, et par le remboursement de son salaire par l'assureur.

31610.00 Loyers et fermages

+19'102.00 francs de charges supplémentaires :

Crèche du Centre-Ville, la mise en place de compteurs individuels devrait contribuer à la diminution de ces charges.

Crèche des Cadolles = Charges suppl. PPE (Validation par SBAT).

Un loyer de 6'000 francs a été versé par la Halte-Garderie à la crèche du Centre-Ville pour sous-location (écriture analytique).

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

La diminution des recettes s'explique principalement par le nombre moins important de places facturées à 100%.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

La diminution des recettes s'explique principalement par le nombre moins important de places facturées à 100%.

46300.00 Subventions de la confédération

-37'240 francs. Versement différé de l'OFAS sur l'année 2019.

131.04 Accueil parascolaire

Remarque générale

La différence par rapport au budget est importante (-978'702 francs), et est imputable principalement aux charges de salaires ainsi qu'aux recettes :

- diminution des charges salariales, pour un montant de 460'206 francs : engagement de collaborateurs plus jeunes avec moins d'échelons et/ou avec une classe salariale plus basse. Ceci ne relève pas d'une stratégie de management, mais est le fait du marché du travail, que nous ne maîtrisons pas.

- Les recettes supplémentaires de 424'233 francs s'expliquent par 60 nouvelles places d'accueil parascolaire ouvertes au mois d'août, et non inscrites au budget (La Coudre, Charmettes-Vauseyon et les Parcs), ainsi que 60'000 francs perçus du fonds d'impulsion cantonal pour les nouvelles places créées.

Le solde soit un peu moins de 100'000 francs est constitué de charges réparties dans les 12 structures d'accueil communales.

30 Charges de personnel

-460'206.91 francs : Les remboursements par indemnités journalières compensent largement les frais engagés pour le remplacement des collaborateurs absents (env. 172'000 francs).

D'autre part, de nouveaux collaborateurs sont engagés en collocation inférieure et/ou avec moins d'échelons au motif de leur formation.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Différence de montant sur le nombre de repas commandés :

49'316 francs / 12 structures = 4'100 francs par structure/année soit 342 francs par mois, soit 10 repas par semaine et par structure.

31600.00 Loyer et fermage

+12'248.10 francs sur les charges du Scoubidou & Carambole.

31810.00 Pertes sur créances effectives

ADB = 2'724 francs concernant des enfants qui ne fréquentent plus les structures d'accueil.

39 Imputations internes

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

-41'195 francs : les charges d'exploitation des bâtiments du Tipi et du Serpentin ont été moins importantes que budgétées par le SBAT.

42 Taxes, 44 Revenus financiers et 46 Revenus de transferts

Les recettes supplémentaires globales de 424'233 francs s'expliquent par 60 nouvelles places d'accueil parascolaire ouvertes au mois d'août, et non inscrites au budget. (La Coudre, Charmettes-Vauseyon et les Parcs).

Plus particulièrement, le compte 46310.00 - Subventions des cantons & concordats est de +244'903 francs et s'explique de la manière suivante, à savoir:

- les subventions du fonds sont versées sur le nombre de places facturées ;
- les 100 nouvelles places d'accueil ont bénéficié du fonds d'impulsion cantonal pour 60'000 francs.

Ecoles

Remarque générale

En matière d'école obligatoire, le secrétaire général de l'éorén dresse un tableau des enjeux à venir pour l'éorén, notamment en matière institutionnelle. La fusion sera probablement au centre d'une discussion sur le règlement du Conseil intercommunal de l'éorén (la nouvelle commune disposerait de la double majorité population/élèves).

Les conséquences de la péréquation intercommunale votée par le Grand Conseil devra également trouver une application concrète au sein des communes du Cercle afin d'assurer son but : atténuer les différences structurelles entre les communes. Un groupe de travail technique travaille à l'élaboration de scénarii que le groupe de travail politique analysera dans la perspective de la validation lors d'un prochain conseil intercommunal dans le courant de l'automne. Sont également discutées les relations canton/communes avec les exemples de la réforme de l'enseignement informatique ou de la protection de l'enfance pour lesquelles les préoccupations de l'éorén ou de la commune ont été exprimées mais peu ou pas intégrées.

132.01 Enseignement obligatoire

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Montants alloués aux différentes activités et manifestations scolaires et parascolaires (Fête de la Jeunesse 25'000 francs, marathon des écoliers 2'300 francs, devoirs surveillés 115'000 francs, Win3 (projet intergénérationnel) (10'000 francs), sport scolaire facultatif en changement de statut, pas de dépense en 2018). Théâtre et soutien de diverses activités et manifestations scolaires (12'000 francs).

36 Charges de transfert

36120.00 Dédomm. des communes et synd. intercommunaux

Ecolage facturé par l'éorén (8'624'000 francs pour le Cycle 1, 9'551'000 francs pour le Cycle 2 et 11'162'000 francs pour le Cycle 3. 10'206 francs ont également été versés comme participation à la création de costumes pour la Fête de la Jeunesse (6 francs par élève).

36360.00 Subventions aux organismes privés à but non lucratif

Subvention à l'Ecole supérieure de Droguerie (50'000 francs), au Junior College (50'000 francs), Université populaire (7'400 francs) Passeport Vacances (9'780 francs) et à la Rouvraie (7'040 francs pour les colonies et 3'750 francs de compensation des intérêts du prêt octroyé dans le cadre de la vente et 21'250 francs d'amortissements, ces deux derniers montant sont attribués pour la période du 01.07.2018 au 31.12.2018).

36370.00 Subvention aux personnes physiques

Montants alloués pour les aides financières pour la participation aux camps (familles à revenus modestes) (4'895 francs), et pour les dédommagements des frais de transports des élèves de Chaumont (6'227.40 francs).

39 Imputations internes

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

-18'382 francs : loyer des bureaux du personnel du service et montant attribué à la Rouvraie (41'000 francs pour la période 01.01.2018 au 30.06.2018).

132.02 Service médical

Remarque générale

Le service médical des écoles a été transféré à l'éorén dès le 20.08.2018. Les comptes présentent ainsi les dépenses et recettes liées à la période 01.01.2018 au 20.08.2018.

36 Charges de transfert

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Subventions pour traitements dentaires octroyées sous conditions de revenus.

42 Taxes

42500.00 Ventes

+50'000 francs : reprise du matériel et des stocks par l'éorén lors du transfert. Inventaire réalisé par le contrôle des finances.

46 Revenus de transfert

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Part de l'éorén aux coûts de la médecine scolaire pour les élèves des collèges du cycle 3.

Liste des acronymes

GSR : Guichet social régional

LAE : Loi sur l'accueil extrafamilial

MCH2 : Modèle comptable harmonisé 2

éoren : Ecole obligatoire région Neuchâtel

OES : Office de l'Enseignement Spécialisé

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

PA : patrimoine administratif

PASS : Prévention & Accès aux Soins pour les travailleuses du Sexe

PF : patrimoine financier

SAE : Service de l'Accueil de l'Enfance

SBAT : Service du bâtiment et du logement

SME : Service médical des écoles

VDN : Ville de Neuchâtel

Rapport de la Sous-commission financière III

Présidence/Chancellerie,
Urbanisme, Mobilité et Environnement

La sous-commission financière III, composée de Mme Charlotte Opal, MM. Jean-Charles Authier (rapporteur) et Antoine de Montmollin, s'est réunie le 14 mai 2019 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2018. Ont également participé à cette séance: pour la Chancellerie: MM. Rémy Voirol, chancelier; Bertrand Cottier, vice-chancelier; pour le Service de la communication et l'information: Mme Françoise Kuenzi, cheffe de service; pour l'Urbanisme: Mmes Nuong Bui Schaer (excusée), responsable de l'entité Permis de construire; Odile Porte, responsable de l'entité Planification et aménagement urbain; MM. Fabien Coquillat, architecte-urbanisme communal; Marco Geiselmann, responsable de la gérance; Stefano Benagli, délégué à l'énergie; pour l'Environnement: Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et cheffe du Service des domaines; MM. Jan Boni, ingénieur forestier; pour la Mobilité: MM. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable; et pour la Direction: Mme Laure Rotzetter, chargée de projets (Urbanisme, Environnement), M. Pierre Geissbühler, administrateur et chargé de projets (Mobilité) et Mme Isabelle Auret, secrétaire de direction.

01 Chancellerie/Présidence

Le dimanche 25 novembre 2018, une majorité des habitant-e-s de Peseux ont dit « oui » à la fusion de Neuchâtel ouest, laquelle permettra, sauf en cas d'aboutissement d'une procédure de recours actuellement en cours, la création d'une nouvelle Commune d'environ 45'000 âmes au 1^{er} janvier 2021.

100 Directions / Chancellerie

100.01 Conseil général

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Le total des charges des comptes 39000.00 et 39100.00 ont été imputées sur ce compte.

100.07 Chancellerie/Secrétariat

On constate une amélioration financière de 200'000 francs de budget à comptes.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

Les prestations de services de tiers (31300.01) diminuent de 70'000 francs, ce qui s'explique par des dépenses mieux contrôlées dans les activités de jumelage, et dans des efforts sur les charges lors de manifestations et d'événements particuliers.

Par ailleurs, on constate, au 31140.00, un achat d'un tableau, exposé actuellement au 2^{ème} étage du Fbg de l'Hôpital 4.

48 Revenus extraordinaires

Au groupe 48, on note un prélèvement à la réserve de valorisation urbaine pour financer une exposition de « l'homme bleu », compensé par une dépense équivalente au compte 36360.00.

On peut se poser la question de savoir en quoi la Chancellerie doit subventionner les performances de l'homme bleu. Cette dépense pourrait aussi figurer aux comptes de la Culture.

101 Centre d'impression

101.00 Centre d'impression

Le Conseil communal a pris la décision de transférer l'ensemble des activités du Centre d'impression de la Ville (CIV) auprès du Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) de l'État de Neuchâtel. Suite à cette décision l'entité de gestion 101.00 a été supprimé au 31 décembre 2018. Sur les cinq collaborateurs concernés, deux ont été transférés à l'Etat, un contrat a dû être résilié et deux contrats à durée déterminée n'ont pas pu être renouvelés.

102 Archives

102.00 Archives

Le projet de mise en ligne de l'inventaire général est réalisé.

La mise en activité du logiciel ArchiClass dans les services pilotes est programmée pour le premier semestre 2019.

150 Communication et information

150.01 Communication et information

Le nouveau site internet de la Ville a été mis en ligne le 31 janvier 2018.

La commission note l'activité du service sur les réseaux sociaux qui rencontre un succès remarqué.

43 Revenus divers

Une campagne de financement participatif par le biais d'un « crowdfunding » baptisé « Adopte un loup » a permis de récolter plus de 84'000 francs pour l'achat de trois loups et l'agneau du sculpteur Davide Rivalta. On trouve la dépense équivalente sous le groupe 31.

L'attribution au service de communication et information vient du fait qu'il a organisé le crowdfunding. Certains commissaires s'étonnent que ces transactions ne soient pas portées in fine par les services de la Culture.

49 Imputations internes

La diminution des imputations internes découle du fait que le service ne facture plus des annonces faites dans le journal Vivre la Ville faites par et pour d'autres services de l'administration, par souci de simplification administrative.

Dicastère de l'urbanisme, la mobilité et l'environnement

Remarques générales

Suite à la démission du Directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement, une réorganisation des dicastères a eu lieu au 1^{er} janvier 2018. La direction comprend ainsi dès cette date la section de la Mobilité; la section de l'Économie a été quant à elle rattachée à la Direction des finances et des ressources humaines.

L'année 2018 est marquée par plusieurs changements dans les équipes en place, avec d'une part la réorganisation du Service du développement territorial et d'autre part plusieurs mutations au sein des équipes. Nous mentionnerons notamment l'arrivée du nouveau délégué à l'énergie, et au Service des bâtiments et du logement le départ de la cheffe des constructions (poste actuellement au concours), et du responsable de la gérance (poste repourvu au 1^{er} mars 2019). À la direction, le poste de secrétaire de direction a été repourvu au 1^{er} octobre 2018 et le poste de chargé-e de projets (90%) est complété avec la part de 50% de chargé de projets de la direction de la mobilité.

La gestion de l'entité « 122.00 Caves » est assurée par la direction suppléante, la direction de la sécurité, des infrastructures et de l'agglomération. Il convient cependant de noter que les péjorations observées dans cette entité par rapport au budget se répercutent comptablement dans la section environnement.

Supplément au Rapport de gestion

Le tableau ci-dessous s'ajoute aux commentaires aux comptes p. 60.

100.02 Direction de l'urbanisme, la mobilité et l'environnement

30	Charges de personnel	Le salaire de l'administrateur et chargé de projets est dorénavant réparti entre les deux directions (UEM et ESAS). Une charge de 54'000 francs est donc imputée dans l'entité 100.02. Afin de renforcer l'équipe durant la période de transition du secrétariat de direction, l'ancien stagiaire de la direction de l'ESAS a été engagé temporairement comme secrétaire jusqu'au 31 décembre (35'900 francs). Enfin, le total des heures supplémentaires cumulées de l'ancienne secrétaire de direction n'a pas pu être compensé par des congés et lui a été versé (13'300 francs).
30490.09	Autres allocations (indemnité de piquet)	Indemnités de formations payées pour l'apprentie de la direction (apprentissage réalisé dans le cadre des mesures de réinsertions chômage).
31300.01	Prestations de services de tiers	Ce montant comprend principalement les frais de réalisation et d'édition d'un guide/présentation sur la rénovation de l'Hôtel de Ville
31300.04	Cotisations	Ecoparc : 1000 francs, Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (rattrapage 2017 (8000 francs) et cotisation 2018 (8'000 francs)), Mobility (150 francs)
31320.00	Honoraires de conseillers externes et experts	Mandat « indicateurs de suivi de la stratégie énergétique » (8'000 francs), Accompagnement aux projets d'agglomération de la COMUL (16'800 francs), réorganisation du SBât (7'800 francs)
36350.00	Subventions aux entreprises privées	12'300 francs de subvention pour l'illumination de bâtiments privés dans le cadre du plan lumière, 2'500 francs de subvention dans le cadre de l'illumination des vitrines commerciales.
36360.00	Subvention aux orga. privées à but non lucratif	Subvention « Association SALZA », exposition sur la réutilisation des matériaux en architecture au Péristyle de l'Hôtel de Ville

Synthèse de la gestion financière

De manière générale, l'excédent de charge est inférieur au budget (-1.8 million) et aux comptes 2017 (-600'000 francs). Si des efforts d'économies et d'optimisation sont réalisés dans l'ensemble des services, les difficultés liées à des équipes diminuées au Service des bâtiments et du logement entraînent des retards dans la mise en œuvre des investissements et dans l'entretien du patrimoine.

Le tableau ci-dessous synthétise les différences entre budget et comptes des différentes entités de gestion.

Excédent de charge en millier de francs	C2018	B2018	Diff.	C2017	Diff.	Remarque
Direction	808.2	759.1	49.1	694.3	113.9	cf. supplément ci-dessus
Gérance des bâtiments	-13'000.6	-13'463.4	462.8	-12'921.6	-79.0	Adaptations au nouveau logiciel ABAimmo et MCH2 encore en cours
Bâtiments	12'528.8	13'895.1	-1'366.3	13'263.1	-734.3	Charges inférieures aux projections (entretiens différés dûs au manque de personnel)
Concierges	1'890.4	1'938.2	-47.8	1'921.7	-31.3	Fluctuation des charges de personnel (engagements et départs, remboursement par assurances)
Développement territorial	887.7	919.9	-32.2	0.0	887.7	Mauvaise imputation des loyers des entités de gestion de l'urbanisme
Planification et aménagement urbain	1'128.0	1'231.7	-103.7	1'063.6	64.4	Charges inférieures aux projections, sur des événements en lien avec l'entretien.

Permis de construire	256.9	506.7	-249.8	574.5	-317.6	Revenus supérieurs aux projections
Délégué à l'énergie	166.5	234.0	-67.5	246.6	-80.1	Engagement du délégué retardé
Domaines	-128.2	33.5	-161.7	-148.6	20.4	Gains provenant de la vente de bien-fonds du patrimoine financier (domaine de la Biche, Maujobia, Pierre-Gelée)
Entretien des forêts	439.9	481.3	-41.4	774.5	-334.6	Charges (Labélisation notamment) et revenus inférieurs aux projections
Délégué à l'environnement	94.2	58.4	35.8	58.0	36.2	Erreur de répartition du salaire du délégué à l'environnement (voir Mobilité et développement durable)
Mobilité	11'108.7	11'348.5	-239.8	11'013.2	95.5	Baisse du pot commun
Fun'ambule	-117.6	-73.4	-44.2	-49.3	-68.3	Baisse des charges d'entretien courant et revenus liés aux contrats d'affichage
Développement durable	171.0	185.6	-14.6	361.0	-190.0	Erreur de répartition du salaire du délégué à l'environnement (voir Mobilité et développement durable)
Total	16'233.9	18'055.2	-1'821.3	16'851.0	-617.1	

01 Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.02 Direction de l'urbanisme, la mobilité et l'environnement

30 Charges de personnel

30109.00 Remboursement de salaires du personnel administratif et d'exploitation

Indemnité versée par le chômage pour l'apprentie (formation d'adulte), voir également chiffre 30490.09.

08. Urbanisme

119 Service des bâtiments et du logement

On constate beaucoup de mouvement de personnel dans ce service, suite à différents départs. Les remplacements sont en cours, ou pour certains déjà effectués. Ces turbulences peuvent avoir contribué à l'écart important entre les investissements réalisés et budgétés.

Par ailleurs, la commission demande de bien évaluer les missions du Sbat et particulièrement les possibilités de coopération avec des acteurs externes, en particulier pour l'exécution de projets sur des objets bien déterminés.

119.01 Gérance des bâtiments

On constate de nombreuses réaffectations de dépenses, soit à l'intérieur de cette entité, soit avec le 119.02, qui rendent une comparaison budget-compte compliquée. Les explications fournies combinées à l'équilibre général des 2 entités sont apparues comme satisfaisantes pour la sous-commission, qui n'a commenté ci-dessous que les mouvements principaux.

La procédure de recrutement d'un responsable de la gérance a abouti avec son entrée en fonction le 1^{er} mars 2019.

31 Charges, biens, service, autres charges d'exploitation

Certaines charges liées à Abalmmo ont été transférées du groupe 34 de 119.02 à ce groupe suite à une nouvelle ventilation des natures et des charges.

Au sujet des pertes sur créances effectives (31810.00), on ne retrouve ici que les sommes facturées et abandonnées. La somme des loyers en souffrance apparaît dans un compte de bilan (10100). Ce compte regroupe l'ensemble des factures émises par les services de la Ville (en moyenne environ 10'000'000 francs sont « ouverts »). Le montant présenté au 31 décembre 2018 est exceptionnel, étant donné qu'à cette date trois factures très importantes étaient ouvertes (7,5 millions adressé au SIEN dans le cadre de la reprise des activités du CEG et 2 factures de plus d'un million pour le syndicat des pompiers).

39 Imputations internes

Certaines charges budgétées en 119.02 ont été supportées par ce groupe.

44 Revenus financiers

En ce qui concerne les rendements du patrimoine financier exposés en page 81 du rapport de gestion, la commission se demande comment les valeurs au bilan ont été effectuées, et si ces taux de rendement sont foncièrement différents de ceux obtenus avant l'introduction de MCH2.

119.02 Bâtiments

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

Charges inférieures aux projections dues notamment à un manque de ressources pour assurer la planification des travaux.

34 Charges financières

Certaines charges budgétées ont été supportées par le groupe 31 du 119.01, comme expliqué plus haut.

39 Imputations internes

Certaines charges budgétées ont été supportées par le groupe 39 du 119.01, comme expliqué plus haut.

120 Service du développement territorial

120.00 Développement territorial

39 Imputations internes

Les imputations internes originellement prévues sous 120.00 ont été comptabilisées sous 120.01 et 120.02.

120.01 Planification et aménagement urbain

L'activité de l'entité s'est répartie sur plusieurs secteurs du territoire, tant du point de vue de la planification que des projets d'aménagement :

- Planification directrice régionale, révision du plan d'aménagement local, projet d'agglomération et Planification directrice "Deurres - Charmettes - Edouard-Dubois".
- Jeunes-Rives, Monruz sud, Serrières (notamment l'aménagement de la rue du Clos-de-Serrières), Portes-Rouges, Draizes-Bourgogne, Vieux-Châtel.
- Remplacement de la passerelle du vallon de Serrières.
- Les mesures prioritaires du projet d'agglomération ont été définies et les études lancées (rapport 18-008).

Notons qu'à ce sujet, le Conseil communal recommande de classer la motion 309.

De façon générale, la priorisation des projets d'aménagement est définie selon les conditions-cadres (partenaires privés et institutionnels) et l'intérêt stratégique pour la Ville.

120.02 Permis de construire

30 Charges de personnel

La nouvelle cheffe de l'entité Permis de construire est entrée en fonction au 1^{er} avril 2018.

35 Attribution aux fonds et financements spéciaux

Voir commentaires ci-dessous sur les recettes au fonds d'accessibilité.

42 Taxes

L'activité de l'entité a été supérieure aux années précédentes en raison de quelques projets importants qui ont amené un volume de constructions élevé en 2018.

Les recettes au fonds d'accessibilité au centre-ville ont été plus importantes que budgétées et reversées au fonds correspondant (compte 35).

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

Les tableaux de consommation énergétique des bâtiments que l'on trouve en page 104 du rapport de gestion concerne l'ensemble de la ville, y.c. les bâtiments privés dont la consommation est rapportée par le ramoneur qui bénéficie d'une concession de la Ville à cet effet.

Le plateau de consommation constaté depuis 2015 ne constitue pas un aboutissement, mais d'autres économies passent par des investissements à retour d'investissement très long. On constate que du fait du haut taux d'occupation des appartements, même des bâtiments mal isolés, donc à charges plus élevées, trouvent preneurs. Dans l'ensemble le taux d'assainissement des bâtiments reste faible, de l'ordre du pourcent.

121.00 Délégué(e) à l'énergie

Nouveau délégué à l'énergie engagé au 1^{er} novembre 2018 suite au départ à la retraite du titulaire à fin avril.

Un 30% du temps du délégué à l'énergie est consacré à l'étude des permis de construire. Il n'est pas procédé à une imputation interne avec le service du développement territorial, ce qui ne permet pas de faire de la compatibilité de gestion concernant les permis de construire. D'un autre côté, le coût des permis de construire ne pourrait pas être adapté, défini qu'il est par un règlement cantonal.

Le délégué travaille sur un plan communal des énergies afin de définir les types de production et de distribution d'énergie par zone de la Ville, ainsi que sur les outils d'information (p.ex. un site internet) sur les éléments de nature énergétique qui pourront intéresser les particuliers. Ledit plan sera disponible dans un horizon de 2 ans ; il nécessitera par ailleurs une

subvention pour financer les travaux délégués à des intervenants externes.

36 Charges de transfert

36350.00 Subventions aux entreprises privées

Pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques, l'écart par rapport au budget est dû à la vacance partielle du poste pendant plusieurs mois.

09. Environnement

122 Caves de la Ville

Entité de gestion sous la responsabilité de la direction de la sécurité, des infrastructures et de l'agglomération.

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

L'année 2018 a vu la concrétisation de plusieurs dossiers importants, conformément aux enjeux et missions du service:

- Finalisation de la reconstruction et inauguration de la ferme de la Grande-Joux à la Chaux-du-Milieu, incendiée le 31.03.2016.
- Vente des parts de copropriété de la Ville de Neuchâtel à l'association de la Rouvraie.
- Vente du bien-fonds 5966 du cadastre de Corcelles-Cormondèche « Pierre-Gelée ».
- Depuis août 2018, soutien au service des bâtiments par la reprise des dossiers suivants : assainissement des bâtiments du SCAN, des bâtiments du service des parcs et promenades et de la Voirie aux Tunnels, et appui aux affaires courantes.

34 Charges financières

Dans les comptes 34110.00 et 34114.00 apparaissent les pertes subies lorsque la valeur de vente d'objets est inférieure à la valeur au bilan suite à la réévaluation du patrimoine financier (voir à ce sujet la p. 117 du

rapport de gestion). Pour les terrains, la valeur au bilan a été estimée en fonction de leur affectation, (conformément à l'arrêté du Conseil communal relatif à la valorisation des terrains du 30 novembre 2016). En cas de gains, on retrouve la différence sous la rubrique 44110.

44 Revenus financiers

L'augmentation des loyers et fermage est expliquée par la mise en location en 2018 de différents domaines (Rotte, Grande-Joux) ou de l'augmentation des fermages (Grand-Vy), ainsi que par le transfert d'objets loués à l'interne à l'externe (CEG, pompiers).

Les gains provenant des ventes de terrains PF (en cas de valeur supérieure à la valeur au bilan) relèvent du phénomène inverse à celui expliqué à la rubrique 34.

124 Forêts

124.00 Forêts

Le réchauffement climatique entraîne une nouvelle année difficile pour la forêt (manque d'eau, chaleurs et tempêtes) et les arbres ont marqué des signes de dépérissement dès la fin de l'été. Au niveau des événements qui ont marqué l'activité du Service en 2018, on peut mentionner :

- L'inauguration du chauffage à distance du Mail-Maladière.
- La fête des 20 ans de l'abri des Trois-Tilleuls.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31300.01 Prestations de services de tiers

Mis à part l'échelonnement des taxes de certification, les diminutions de budget à comptes s'expliquent par une consommation inférieure de plaquettes à la chaudière du Mail et une réduction des appels aux entreprises externes.

42 Taxes

La diminution du produit des ventes est due à la baisse des prix du bois.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Les périodes d'activité fluctuent en fonction des sollicitations, par exemple des études concernant la pollution du sol. Les comptes contiennent le salaire du délégué à l'environnement, tandis que les frais des études et analyses sont facturés aux services demandeurs.

14. Mobilité

146 Service du développement durable, délégué à l'environnement et à la mobilité

146.01 Mobilité

Pot commun des transports : le résultat des négociations sur la répartition des charges a permis une répartition plus équitable des charges. Le montant est inférieur de 220'000 francs au budget.

AboAdo : la participation à l'achat d'abonnement Onde verte pour les jeunes a été pérennisée. Elle a été également étendue, à titre d'essai, à l'ensemble des bénéficiaires du tarif Junior, soit jusqu'au jour précédent le 25^{ème} anniversaire.

NeuchâtelRoule : nouvelle station au Port, 73'700 locations et 5 nouveaux vélos cargo à disposition du public. L'ensemble de la prestation a coûté 88'000 francs à la Ville en 2018, soit un peu plus de 1 franc par location. On attend des frais d'exploitation moindres en 2019 du fait du passage au système de Donkey Republic, qui devrait amener des améliorations principalement en termes d'achat et de maintenance des cadenas.

146.02 Fun'ambule

Dans le cadre de MCH2, l'installation a été réévaluée. Une séparation plus précise entre matériel roulant et tunnel a été effectuée, permettant d'ajuster les amortissements et la valeur de chaque partie de l'installation.

146.03 Développement durable

Neuchatel-repare.ch : Poursuite de la campagne « Ne jetez plus, réparez ! » et du site neuchatel-repare.ch. L'action a été étendue à toute la COMUL.

Box ton Lunch : préparation du projet de valorisation des contenants réutilisables pour les repas de midi qui a été retenu par la Confédération dans le cadre d'un appel à projet.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Agglomération – Sécurité - Infrastructures)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jules Aubert, Jonathan Gretilat (rapporteur) et Nicolas de Pury, s'est réunie le 9 mai 2019 pour l'examen des comptes 2018, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, directrice des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Montserrat Canete, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Frédéric Mühlheim, chef du Service communal de la sécurité (SCS), Samuel Monbaron, adjoint au chef du Service communal de la sécurité, Jean-Pierre Habegger, responsable des finances du Service communal de la sécurité, Antoine Benacloche, ingénieur communal, Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades, Olivier Lavanchy, responsable des Caves. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

07. Infrastructures

Remarques générales

Les commissaires relèvent et saluent les très importants efforts d'optimisation financière qui ont été entrepris dans les différentes sections du dicastère, en particulier en termes de personnel, mais également s'agissant de la rubrique « bien, services et autres » (anciennement « biens, services et marchandises »). Ainsi, on relève une amélioration globale de l'ordre de 1'874'776 francs au regard du budget 2018, et un écart à la hausse de 135'809 francs par rapport aux comptes 2017. Il y a toutefois lieu de noter que certaines réductions en termes de personnel se traduisent souvent, et de manière parfois différée dans le temps, par une augmentation des postes de charges dans les rubriques de prestations de tiers ou de biens, services et autres.

Durant l'année 2018, il a été procédé au remplacement d'un certain nombre de collaborateurs. Cela a été l'occasion d'importantes réorganisations internes pour augmenter en efficience, notamment dans la section de la Voirie (Déchetterie communale en particulier).

L'ensemble des sections ont assumé une importante charge de travail liée au suivi des investissements majeurs votés par le Conseil général (rénovation de la station de pompage de Champ-Bougin, STEP, réservoirs notamment), dont les chantiers sont en cours de réalisation.

Les sections de la Voirie et des Parcs et Promenades ont également été pilotes pour la mise en place des nouveaux outils de sécurité au travail pour les collaborateurs.

113 Service administratif infrastructures

113.02 Eaux

Le mandat de l'eau confié à Viteos s'établit à 4'376'000 francs pour l'exercice écoulé, en baisse de 424'000 francs par rapport au budget, mais en hausse de 104'039 francs par rapport aux comptes 2017.

Des problèmes de recrutement au sein de Viteos et un manque de personnel dans le domaine technique (notamment de monteurs, vu l'absence de véritable formation dans le domaine) ont impliqué une réalisation moins importante qu'envisagée de certaines interventions sur le réseau. De plus, le budget a été un peu surévalué. Les coûts fixent sont désormais mieux répartis. De plus, des améliorations et des optimisations dans l'exploitation ont permis de réduire les coûts. Les investissements réalisés ces dernières années dans le renouvellement des infrastructures ont également permis des économies.

Problématique de l'imputation de la TVA : il a été décidé de poursuivre la facturation de la TVA entre Viteos et les villes (une renonciation à la facturation de la TVA impliquerait de revoir toute la comptabilité depuis la création de Viteos, ce qui est difficilement envisageable ; en effet, l'autorité fiscale n'a pas donné son aval à un changement de pratique pour le futur uniquement).

113.03 Eclairage public

Augmentation liée à l'engagement de sous-traitants. Le dépassement de 60'916 francs par rapport au budget est dû à de nouvelles prestations complémentaires non prévues initialement, pour l'éclairage de Noël.

114 Bureau technique

42100.00 Emoluments administratifs

Diminution de l'ordre de 20'000 francs, appelée à être pérenne, due à une modification de la convention avec Videoo 2000 concernant l'utilisation des infrastructures souterraines.

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

Nouveau système de récolte de déchets sur les rives. La Voirie s'occupe de l'ensemble du « vidage des poubelles », alors que les Parcs et promenades nettoient les surfaces vertes.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

Problématique des corbeaux freux et des cormorans : malgré diverses tentatives inspirées d'autres villes en Suisse romande, la lutte contre les nuisances importantes causées par ces oiseaux s'avère difficile, la Ville ne disposant pas des compétences requises pour réguler les populations de ces espèces animales. Une intervention du Département du développement territorial et de l'environnement est fortement souhaitée, mais jusqu'ici malheureusement inexistante.

39100.00 Prestations de services

Dépassement de 115'672.90 francs lié à une hausse des imputations internes (refacturation à d'autres services), mais largement compensée par une réduction plus importante de 148'045 francs de reports internes.

La question des imputations internes entre services est évoquée et devrait faire l'objet d'une réflexion plus large de la Commission financière, dans la mesure où il s'agirait de lister les avantages et les inconvénients de la pratique actuelle.

117 Station d'épuration des eaux (STEP)

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

31200.02 Electricité

Le dépassement de 70'238 francs est lié à la facturation par Viteos des surcoûts liés aux « pointes de puissance ». De manière générale, les frais d'électricité ne concernent pas uniquement la Station d'épuration mais également les frais liés au pompage des divers réservoirs de la Ville.

10. Sécurité

Remarques générales

2018 a été une année de transition, liée à la mise en place de la réorganisation majeure intervenant au 1^{er} janvier 2019 du fait de la création du Syndicat de la sécurité, qui s'étendra à l'ensemble des 16 communes du Littoral. C'est la Ville qui assumera comme prévu le mandat de prestation de gestion du syndicat.

De manière générale, les sections affichent globalement un résultat plus favorable de 1'723'480 francs par rapport au budget 2018. Il n'est en revanche pas possible de faire un comparatif pertinent par rapport aux comptes 2017, vu la refonte presque totale des rubriques comptables intervenue alors avec la création du Service communal de la sécurité.

126 Service communal de la population

126.01 Etat civil

Effectif de 5 EPT au budget 2018, mais engagement au 1^{er} juillet 2018 seulement du poste supplémentaire inscrit au budget, d'où la réduction de charges salariales de l'ordre de 50'000 francs.

Si le regroupement des arrondissements d'état civil à l'est n'est pas réalisé, la Ville ne pourra plus suppléer les autres communes après 2019.

128 Cimetière

128.00 Cimetière

42400.01 Taxes d'utilisation

Les taxes d'utilisation sont en baisse de 267'559 francs par rapport au budget, et de 76'014 francs par rapport aux comptes 2017. La baisse s'explique par un nombre moins important de crémations dues notamment par la perspective des importants travaux prévus dès le début 2019.

On relève également de nombreux reportages radio et TV réalisés au cimetière, en raison du concept innovant du nouvel espace de vie en cours de réalisation.

151 Service communal de la sécurité

151.00 Domaine administratif

42400.01 Taxes d'utilisation

Augmentation due à l'utilisation accrue du domaine public (chantiers et manifestations plus importantes que prévues).

151.02 Logistique

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

L'économie de 173'009 francs sera reportée en 2019, en raison de la réorganisation du service et des retards pris en conséquence.

151.04 Proximité

42700.00 Amendes

Réduction de plus de 500'000 francs due à un sous-effectif important durant l'exercice écoulé, et à l'état d'esprit moins « répressif » et plus préventif qu'auparavant. Mise en place du nouveau logiciel du SCAN également retardée.

A l'avenir, le montant sera amené à augmenter vu les nouveaux secteurs mis en zone bleue.

151.06 Pompiers

31110.02 Achats de véhicules

Dissolution des provisions pour les achats de véhicules désormais réalisés par l'ECAP (et dont le leasing est refacturé à la Ville). L'avantage est d'accroître ainsi la capacité d'autofinancement de la Ville, mais impacte négativement le compte d'exploitation.

31300.01 Prestations de services de tiers

Réduction de l'ordre de 80'000 francs due au passage d'un montant en crédit d'investissement pour le contrôle annuel du bras articulé (Bronto).

151.07 Ambulances

31300.01 Prestations de services de tiers

Diminution de l'ordre de 121'000 francs liée à une reprise de missions auparavant confiées à l'externe.

151.08 Protection civile

Réorganisation de la Protection civile. Un mandat de prestation avec le Val-de-Ruz sera prochainement signé, qui impliquera l'engagement d'un collaborateur (1 EPT) supplémentaire. Economies prévisibles pour l'entier de la Protection civile cantonale, en raison d'une réduction de la répartition du pot commun.

Dès 2019, le mandat de prestation du Syndicat de la sécurité de la région Littoral sera confié à la Ville s'agissant de la Protection civile.

151.09 Médiation urbaine

Réduction de 2 EPT des médiateurs urbains à la Culture, et reprise d'1 EPT à la Sécurité (porté à 4), assurant les missions de travailleurs sociaux hors murs.

Il est envisagé la mise en place en 2019 d'une médiation administrative (porte d'entrée à la commune des plaintes et renseignements particuliers pour la population). Réflexion à mener en lien également avec un « Bureau d'accueil de la commune », en particulier dans le cadre de la future commune fusionnée.

16. Agglomération

Remarques générales

Refonte du RUN (désormais 4 régions, avec dissolution de la COMUL et du Réseau des 3 Villes), avec la création de la région Littoral prévue au 30 juin 2019. Afin d'assurer un suivi de la fusion avec les communes de Corcelles-Cormondèche, de Peseux et de Valangin et la mise en place de la nouvelle commune, un mandataire externe a été engagé.

122.00 Caves de la Ville

Suite à la première écriture de réduction des stocks en 2017, une seconde écriture de 310'000 francs de réduction des stocks est enregistrée pour l'exercice 2018. La situation peut désormais être considérée comme assainie.

Dans une période de réflexions s'agissant de l'avenir des Caves de la Ville, le retour de la qualité du travail effectué et la volonté d'aller de l'avant sont salués par les commissaires. Néanmoins, certains commissaires émettent des doutes s'agissant de l'analyse effectuée actuellement en vue d'une autonomisation des Caves, voire d'une éventuelle suppression de l'encavage.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture et intégration, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Martha Zurita et de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, rapporteur, s'est réunie le 9 mai 2019 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner les comptes 2018. Ont également participé à cette séance les responsables des services concernés en présence : Mme Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Mme Audrey Delmonico (chargée de projet), M. Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni et Mme Celia Bueno (Muséum d'histoire naturelle), MM. Yann Laville et Grégoire Mayor (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique), M. Patrick Pollicino (chef du service des Sports), Robert Bouvier (directeur du Théâtre du Passage) et Mme Lena Brina (déléguée au tourisme).

12. Culture et intégration

133 Culture, délégué(e) à la culture

133.01 Aides culturelles

Un rapport sur la politique culturelle est en préparation avec une évaluation effectuée par un mandat externe confié à la HE-Arc, qui se fondera notamment sur une enquête très large.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Dépassement dû à une sous-estimation des besoins pour les subventions ponctuelles (budget 2018 : 350'000 francs vs 370'000 francs au budget 2017). Dépassement compensé par une baisse dans les subventions pour locaux d'artistes.

La subvention versée à Bibliomonde en 2018 est de 38'014 francs alors que 55'000 francs étaient au budget. 8'000 francs ont été versés pour le fonctionnement de l'institution et le solde de 30'014 francs pour leurs locaux. La différence entre le montant budgétisé et celui versé s'explique par le fait que Bibliomonde est entré dans ses nouveaux locaux Rue de la Treille en cours d'année et de ce fait, la différence entre l'ancien et le nouveau loyer a été économisée durant quelques mois.

134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

134.06 Actions jeunesse

Neuchâtel a accueilli trois délégations venant de Besançon, Igualada et Guimarães à l'occasion de la rencontre de l'« European Youth Parliament », au début de mois de mai 2018, dans le cadre des manifestations de la Semaine de l'Europe.

Le Parlement des Jeunes a également organisé, pour la première fois, la Conférence nationale des Parlements des Jeunes à Neuchâtel à la fin du mois d'octobre. Cet événement d'envergure a réuni quelque 200 parlementaires en provenance de toute la Suisse.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31051.00 Frais de réception

Octroi d'un crédit supplémentaire (15'600 francs) en lien avec l'accueil de la session du Parlement européen des Jeunes.

134.07 Intégration sociale

Initiée en 2017, la seconde édition de la Semaine de l'Europe s'est déroulée en mai 2018. Fruit d'un partenariat entre la Ville de Neuchâtel, la Maison de l'Europe transjurassienne et l'Université de Neuchâtel, notre collectivité joue un rôle central de coordination dans son organisation.

Un partenariat avec le Service de la cohésion multiculturelle dans les domaines du « Vivre ensemble et de la cohésion sociale » est conclu dans le cadre du nouveau programme d'intégration cantonal. La convention de collaboration est prorogée jusqu'en 2021.

30 Charges de personnel

Renonciation de l'engagement de 2 EPT (repositionnement du dispositif « médiateurs urbains »).

44 Revenus financiers

44800.00 Loyers des biens-fonds loués

Locaux Fbg de l'Hôpital 9 prévus pour une association qui y a finalement renoncé. Affecté aux activités du Parlement des jeunes.

136 Service de médiation culturelle

136.00 Médiation culturelle

Il y a une légère baisse des visites guidées, principalement due à l'ouverture différée de la nouvelle exposition au Musée d'histoire naturelle, mais il y a eu plus d'animations dans les salles permanentes ainsi que dans les autres institutions muséales.

39 Imputations internes

39100.00 Prestations de services

Mesures d'économie (1411.90 francs) sur les imprimés.

42 Taxes

42400.02 Prestations de services pour tiers

Baisse de 2719.- francs par rapport au budget : diminution du nombre de classes durant la période des courses d'écoles (ouverture exposition temporaire différée).

137 Musée d'art et d'histoire

137.00 Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire a présenté l'exposition *Valérie Favre. Une*

exposition monographique jusqu'en août 2018, puis *Made in Neuchâtel. Deux siècles d'indiennes* à partir d'octobre. L'exposition de Valérie Favre s'adressait à un public intéressé par l'art contemporain, alors que celle des indiennes s'ouvrait à un public plus large, à la croisée des arts et de l'histoire. L'un des aspects de la programmation du musée est aussi de veiller à s'adresser en alternance à des publics tantôt plus spécifiques et tantôt plus larges. Durant l'été, c'est l'exposition *Louis de Meuron. Impression d'Eden* qui a agrémenté les salles de l'aile ouest du musée.

Arthis, l'association des Amis du Musée d'art et d'histoire a offert au musée une borne pour la cage du grand escalier d'une valeur de 25'000 francs.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31700.03 Frais de déplacement (autres)

Ecart de 13'981.11 francs entre les comptes et le budget. Il s'agit d'une erreur de comptabilisation concernant des frais de déplacement d'une œuvre en prêt. Ce montant de 15'901.06 francs devrait être imputé sur la nature 31010.01.

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

Le Muséum a rénové son espace d'accueil et a créé le cabinet des curieux. Maintenant des gens viennent au musée pour boire un café ou y travailler. Le Muséum devient un lieu de vie et cela est très positif. L'espace est modulable et permet d'accueillir des soirées comme ce fut le cas lors du « Bar Bestial » en collaboration avec la Case à Chocs. Cela est intéressant, car des jeunes sont venus à la soirée et sont revenus peu après pour visiter l'exposition.

L'exposition « Pôles, feu la glace », qui est au cœur de l'actualité, a été inaugurée le 9 septembre 2018. Cela montre bien que les musées sont en phase avec l'actualité. Le Muséum publie également un programme « Ô Muséum » qui réunit toutes les activités proposées au public.

Plusieurs expositions itinérantes ont voyagé en 2018, dont « Emotions » qui a été louée d'avril 2018 à mars 2019.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

31990.00 Autres charges d'exploitation

Depuis l'entrée en vigueur de MCH2, il y a un nouveau mode de comptabilisation. Chaque musée a une enveloppe quadriennale qui lui est propre et qui lui permet de lisser les comptes sur 4 exercices.

Les 240'000 francs sous 31990.00 « Autres charges d'exploitation » sont ventilées sur différents comptes et le plus souvent sous prestations de service de tiers, d'où le montant important.

31300.80 Téléphonie fixe

Les frais de téléphonie fixe vont diminuer et passer de 10'600 à 3'000 francs dès le budget 2020 grâce à la résiliation de la location de lignes.

42 Taxes

42400.01 Taxes d'utilisation

Cette rubrique représente les entrées faites au Muséum. L'écart entre le montant budgétisé et celui réellement encaissé s'explique par 8 mois sans exposition temporaire et par une météo très clémente de juin à début novembre qui a un impact direct sur la fréquentation des musées. L'extension de la tourist card aux musées explique en outre que les montants encaissés soient plus bas, car le remboursement se fera sur l'exercice 2019.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

Il s'agit d'une année de transition pour le MEN avec l'entrée en fonction en mai 2018 des deux nouveaux directeurs. Le musée malgré son ouverture fin 2017 avec l'exposition « L'impermanence des choses » est toujours en chantier concernant la deuxième étape de rénovation (« black box »).

En collaboration avec le Centre Dürrenmatt, une petite exposition « la rupture pop » sur Jean-Pierre Zaugg a été présentée dans la fosse.

Malgré les travaux, l'année 2018 a été riche. L'équipe du MEN a proposé 9 conférences et 7 projections de films documentaires. Diverses manifestations ont eu lieu au musée dont la fête des morts qui a touché un public latino-américain qui n'est pas habitué à fréquenter les musées. 37 chercheurs sont venus au MEN autant pour les collections que pour la muséographie. L'équipe a publié 3 ouvrages et divers articles dans des revues scientifiques et professionnelles et a participé à de nombreuses conférences nationales et internationales.

A noter que la plupart des publications du Musée sont financées par la SAMEN, la Société des Amis du MEN (à hauteur d'environ 60'000-80'000 francs par volume). En outre, 10'000 francs permettent de financer de nombreuses animations (conférences, ciné-club...). La comptabilité de chacune des associations des amis des musées et du jardin botanique est séparée et cela pour chaque entité muséale de la Ville.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31320.00 Honoraires de conseillers externes

Engagement temporaire d'une chargée de communication durant l'absence prolongée de la titulaire. Le montant est partiellement compensé sous 30109.01 Remboursement assurance accident en 2018. Le solde sera versé en 2019.

31300.01 Prestations de services de tiers

Comme pour les autres musées, il s'agit bien ici d'une ventilation de l'enveloppe des installations liées à la muséographie compensée par le sponsoring sous 439000.00 autres revenus.

31050.00 Denrées alimentaires

Le montant varie en fonction des entrées de la cafétéria.

31190.00 Autres immobilisations hors actif PA

Achat de mobilier (17'567 francs) pour le café du MEN non prévu au budget des rénovations. Compensé par 43900.00 (autres revenus).

39 Imputations internes

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Excédent de 330'024 francs qui correspond aux amortissements, intérêts et charges du chantier au MEN.

43 Revenus divers

43900.00 Autres revenus

Il s'agit du sponsoring pour la Villa et la Black Box en lien avec la muséographie.

140 Service du Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

En 2018 ont eu lieu les festivités pour les 20 ans du Jardin botanique dans le vallon de l'Ermitage avec comme thématique « Voyage des plantes – voyage des hommes » avec entre autres la célébration de nombreuses fêtes de communautés étrangères établies dans le canton et la journée des réfugiés. Le dépassement pour ce 20^{ème} anniversaire a été compensé par des recettes et des dons.

Le Jardin botanique a reçu en 2018 le prix interculturel neuchâtelois « Salut l'étranger » pour son exposition citoyenne « Objets de cultures. Ces plantes qui nous habitent ». Cette exposition avait la particularité d'être construite par les citoyens et a eu du succès avec 137 dons à la fin de l'exposition. Les 3000 francs reçus permettra de continuer à offrir des visites guidées dans des langues étrangères.

La collection des miels du monde se monte aujourd'hui à 700 et 4 articles scientifiques ont été publiés dans des revues internationales.

En novembre 2018, la Fondation Hermann Russ a proposé un don de 100'000 francs au Jardin botanique. Le projet d'arrêté du Conseil général pour l'acceptation de ce don figure au rapport sur la gestion et les comptes 2018 de la Ville.

30 Charges de personnel

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Départ de 2 personnes à la retraite remplacées par des collaborateurs en début de carrière.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Dépassement lié à l'année des 20 ans, compensé par les recettes (42500.00).

31050.00 Denrées alimentaires

Même remarque.

31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments

Dépassement de 8649 francs dû à un imprévu lié à la sécurité du public (démontage matériel dangereux dans les serres).

42 Taxes

42500.00 Ventes

Très forte augmentation par rapport au budget en lien avec les activités des 20 ans qui ont attiré un public très nombreux.

Le don de 100'000 francs fait par la fondation Hermann Russ (novembre 2018) n'est soumis à aucune condition particulière.

13. Sports

Remarques générales

Le service des sports a une bonne maîtrise des coûts et le résultat des comptes est amélioré de plus de 360'000 francs, avec une réduction des charges de personnel de 150'000 francs et diverses baisses dans les biens, services et marchandises pour 140'000 francs comme cela avait été demandé par le Conseil général. Les amortissements et intérêts qui sont grevés sur les objets gérés sont indirectement positifs et bonifient les comptes également.

141 Service administratif des sports

141.00 Service administratif des sports

30 Charges de personnel

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Diminution de 11'000 francs qui correspond à un poste de stagiaire non renouvelé.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Les subventions permettent de soutenir des actions spéciales en faveur du sport, mais elles permettent également de soutenir les clubs sportifs qui ne bénéficient pas des infrastructures de la Ville. Le calcul se fait au prorata du loyer et du nombre de jeunes de moins de 20 ans actifs dans le club.

Bike attitude a reçu 8'970 francs en 2018, ce qui correspond aux prestations fournies par l'association pour l'entretien de la piste de BMX entre Chaumont et le funiculaire de la Coudre. Cela inclut également les abonnements transports des quelque 10 membres du comité qui participent à cet entretien. Le montant alloué n'est pas fixe.

142 Promotion et manifestations

142.01 Ecole du sport et camps

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestation de services de tiers

Forte augmentation correspondant aux revenus de Midi tons reversés aux partenaires. Montant intégralement compensé par les taxes supplémentaires perçues.

31300.02 Frais bancaires et postaux

Augmentation liée à la hausse du nombre d'inscriptions et donc de transactions bancaires effectuées. Compensé par les baisses des impressions et envois liés à la facturation.

42 Taxes

42310.00 Taxes de cours

Forte baisse de revenus (62'947 francs) causée par une diminution des inscriptions aux cours de natation et aux camps multisports.

142.02 Promotions et manifestations

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestation de services de tiers

Crédit supplémentaire (6'500 francs) pour soutenir la fête de promotion de Xamax.

42 Taxes

42400.01 Taxes d'utilisation

Soutien marqué supplémentaire (env. 70'000 francs) de Video2000 en lien avec la diffusion de la coupe du monde de football à la Maladière.

43 Revenus divers

43090.09 Autres revenus d'exploitation

Montants perçus pour la coupe du monde comptabilisés sous 42400.01.

143 Terrains et salles de sport

143.01 Terrains et salles de sport

La mise en conformité du terrain synthétique de Pierre-à-Bot nord par son remplacement a été faite et il est à ce jour opérationnel.

Le projet d'assainissement des vestiaires du Chanet fait l'objet d'une opposition. Les travaux ainsi prévus en 2018 n'ont pas pu débuter. Le service juridique de la Ville planche actuellement sur la recevabilité de cette opposition qui est arrivée tardivement dans le processus. La réponse devrait être connue prochainement. Les opposants craignent principalement du parking sauvage en raison de la mixité de territoire public et privé.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31200.04 Mazout

Achat de mazout pour le bâtiment existant dû au report de la disponibilité des nouveaux vestiaires.

143.02 Cité Joie

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Charges supplémentaires (13'000 francs) pour refaire en urgence l'enrobé bitumeux du chemin d'accès.

143.04 Complexe de la Maladière

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Dissolution de la provision de 68'000 francs prévue dans le cadre d'un litige avec l'architecte en lien avec la construction de la halle triple.

31610.01 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations

Location du Taraflex pour les besoins du NUC. Compensé par une convention sponsoring comptabilisée sous 42400.01.

143.05 Stade de la Maladière

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31110.01 Achats de machines et outils

L'acquisition d'un chariot élévateur a été comptabilisée au bilan en raison des règles comptables liées aux amortissements. Tout amortissement supérieur à 10'000 francs doit être amorti et activé au bilan. Les 48'000 francs ainsi budgétés sont à 0.- dans les comptes. Par contre, l'amortissement lié à cet achat se retrouvera dans les comptes dès 2019.

143.06 Stand de tir

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

Supplément pour réparations au bâtiment à cause du passage de la tempête Eleanor.

144 Piscines

144.01 **Piscine de Serrières et plages Ville**

31 **Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

Supplément pour réparations au bâtiment/vestiaires à cause du passage de la tempête Eleanor.

144.02 **Piscines et plage du Nid-du-Crô**

30 **Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Diminution de 64'600 francs. Remplacement d'un collaborateur fixe après 6 mois et non-remplacement pendant un congé maternité.

31 **Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

31200.01 Eau

Baisse importante grâce à l'optimisation de la consommation de l'eau d'arrosage des pelouses.

31200.03 Gaz

Forte augmentation de 35'000 francs due à la nouvelle grille tarifaire pour les gros consommateurs (entrée en vigueur le 1 janvier 2018).

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

147.00 Tourisme

Remarques générales

En 2018 a eu lieu la 5^{ème} édition de Chocolatissimo qui est devenu un rendez-vous incontournable pour les Neuchâtelois et de plus en plus de visiteurs externes au canton y viennent également.

Neuchâtel a également participé à une « Battle Chasselas & Raclette » avec les villes de Genève, Lausanne et Sion. Neuchâtel a reçu le prix du jury du meilleur chasselas. Ce genre d'événement permet d'exporter le nom de Neuchâtel.

Ding Dong, un projet important, a été entamé en 2018. Des hôteliers de Neuchâtel se sont approchés de la Ville pour lancer l'idée d'un parcours de sculptures. Des partenaires souscrivent à l'achat d'une statue en forme d'horloge et s'allouent les services d'un artiste local pour la décorer. Le vernissage aura lieu le 24 mai prochain dans le cadre des 40 ans de la zone piétonne.

Le service du tourisme aide également à la promotion et au rayonnement de Neuchâtel et cherche des synergies pour rendre plus efficace l'image de la ville. En 2018 par exemple, une campagne de communication a été organisée pour faire connaître le vallon de l'Ermitage. Cela sera également fait pour Chaumont. Il est important de renforcer l'existant et de le communiquer.

Le projet « affichage et signalétique » avance. L'étude en cours permettra de développer un nouveau concept global pour la ville.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.01 Prestations de services de tiers

La baisse de 14'221 francs correspond au renoncement à une campagne publicitaire hors canton, ceci afin de tenir compte de la demande

d'amélioration faite par le Conseil général dans les biens, services et marchandises.

36 Charges de transfert

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Dans les subventions touristiques, quelques 21'415 ont été versés pour la promotion de festivals et événements de la Ville (p. 342 du rapport de gestion). Les 3 commissaires souhaitent que les aides aux grands événements dont le NIFFF et Festi'Neuch soient agrégées afin de mesurer le montant total des différents soutiens. Cela sera fait via un rapport sur la politique culturelle. Un mandat a été donné à la HE-Arc pour faire une analyse externe.

Une subvention est également versée à Tourisme neuchâtelois et à Jura & Trois-Lacs. Jura & Trois-Lacs va subir une réorganisation structurelle et fonctionnelle. Il fonctionnera comme une agence de communication et devrait être plus efficient.

Dans les statistiques hôtelières (p. 343 du rapport de gestion), il y a une baisse des nuitées pour la Ville de Neuchâtel (-1390). Cela peut s'expliquer par la durée des séjours qui diminue, par les travaux entrepris en 2018 dans certains hôtels (Alpes et Lac, Touring au Lac, Beaulac) et par les nuitées via Airbnb qui ne sont pas comptabilisées. Neuchâtel compte une centaine de locations proposées sur la plateforme Airbnb. Le Canton va s'atteler à réguler cela.

Neuchâtel est un véritable lieu touristique avec 60% de tourisme d'affaires. Il manque néanmoins un hôtel 3* supérieur et une auberge de jeunesse. Neuchâtel est une destination à taille humaine et attire du monde avec ses festivals, tels que Festi'Neuch et le NIFFF, mais également par ses événements sportifs d'envergure internationale.

Suite au sondage effectué en 2017 par ASSESSA GmbH et Adwired AG, des efforts sont entrepris, notamment en collaboration avec Gastro Neuch, des actions vont être mises en place, telles que des visites pour les réceptionnistes des hôtels, les chauffeurs de taxi, etc., afin qu'ils s'approprient les lieux touristiques et puissent répondre aux demandes des visiteurs.

CONCLUSION

La commission financière tient à remercier l'ensemble de l'administration et le Conseil communal pour leur engagement constant tout au long de l'année 2018, qui se traduit par des prestations de qualité dispensées à la population. Par ailleurs, la commission demande au Conseil communal d'être étroitement associée au plan d'optimisation des finances, notamment dans le cadre de la préparation du budget 2020.

Les votes ont été les suivants :

Les rapports des sous-commissions I à V ont tous été acceptés à l'unanimité. Le rapport de la commission financière a été approuvé à l'unanimité également.

Les projets d'arrêtés I, II, IV, V et VI ont été préavisés favorablement à l'unanimité. Le projet d'arrêté VII a été préavisé favorablement à l'unanimité moins une abstention. A noter que la commission s'est prononcée sur les arrêtés dans leur version amendée par le Conseil communal.

En conclusion, la Commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter à l'unanimité le rapport du Conseil communal concernant la gestion et les comptes 2018 ainsi que les arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 23 mai 2019

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Dimitri Paratte

Antoine de Montmollin

Arrêté
concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2018

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, les comptes de l'exercice 2018, qui comprennent :

a) Le compte de résultats	Fr.
Charges d'exploitation	278'152'575
Revenus d'exploitation	-250'775'353
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>27'377'222</u>
Charges financières	8'379'931
Revenus financiers	-41'879'856
Résultat provenant de financements (2)	<u>-33'499'925</u>
Résultat opérationnel (1+2)	-6'122'703
Charges extraordinaires	27'330'287
Revenus extraordinaires	-21'268'668
Résultat extraordinaire (3)	<u>6'061'619</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u><u>-61'084</u></u>
b) Le compte d'investissements	
Dépenses brutes	20'805'615
Recettes	-5'262'564
Dépenses nettes	<u><u>15'543'051</u></u>

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2018 est de 53'260'886 francs.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2018 est approuvée.

Projet II

**Arrêté
concernant l'acceptation d'un don de
la Fondation Hermann Russ
au Jardin botanique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le règlement communal sur les finances du 8 mai 2017,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- La Ville de Neuchâtel accepte le don de 100'000 francs fait par la Fondation Hermann Russ au Jardin botanique.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté
concernant la création d'une
réserve informatique**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances du 8 mai 2017,

Vu le rapport du Conseil communal 18-020 concernant la réunion du CEG et SIEN,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.⁻¹ Comme précisé dans le rapport 18-020, afin de lisser le revenu résultant de la vente des actifs du CEG et d'atténuer la charge nette de l'informatique communale durant les années 2019 à 2023, le montant total de la vente des actifs de 7'515'000 francs est viré à un compte de réserve intitulé « Réserve informatique ».

² Chaque année, dès 2019, un prélèvement d'un cinquième de cette réserve sera effectué et comptabilisé en revenu extraordinaire à l'entité 105.00 « Réserve informatique ».

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet IV

**Arrêté
concernant la désignation de l'organe de révision
pour les exercices 2019 et 2020**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- En application de l'article 23 LFinEC et 20 RLFinEC, le Conseil communal propose de désigner la société fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA (PwC) pour l'audit des comptes annuels 2019 et 2020.

Art. 2.-Le préavis de la commission financière est requis.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté
concernant la création d'un
préfinancement destiné au projet
des Jeunes Rives**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 49 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.⁻¹ Un préfinancement pour la réalisation du projet des Jeunes Rives est créé. Il est affecté exclusivement à ce projet et sera utilisé sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables.

² Un montant de 11'757'000 francs est attribué à ce préfinancement au bouclage des comptes de l'exercice 2018.

³ L'éventuel solde non utilisé sera comptabilisé comme revenu extraordinaire au compte de résultats.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VI

**Arrêté
concernant la création d'un
préfinancement destiné au projet
d'assainissement et de transformation
du collège des Parcs**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 49 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.⁻¹ Un préfinancement pour le projet d'assainissement et de transformation du collège des Parcs est créé. Il est affecté exclusivement à ce projet et sera utilisé sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables.

² Un montant de 8'774'000 francs est attribué à ce préfinancement au bouclage des comptes de l'exercice 2018.

³ L'éventuel solde non utilisé sera comptabilisé comme revenu extraordinaire au compte de résultats.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet VII

**Arrêté
concernant la création d'un
préfinancement destiné au projet
de réalisation de la passerelle des Fahys**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 49 de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.⁻¹ Un préfinancement pour la réalisation du projet de la passerelle des Fahys est créé. Il est affecté exclusivement à ce projet et sera utilisé sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables.

² Un montant de 6'799'287.28 francs est attribué à ce préfinancement au bouclage des comptes de l'exercice 2018.

³ L'éventuel solde non utilisé sera comptabilisé comme revenu extraordinaire au compte de résultats.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.